



CODES D'ACCES site de production

Moteur de recherche internet : MOZILLA FIREFOX version 17



<https://portailorsec.interieur.gouv.fr/>

Authentification :

Conformément au courrier du 15 janvier 2015, les nouveaux codes d'authentification au site de production du portail ORSEC sont les suivants :

Authentification requise

Le site <https://www.portailorsec.interieur.gouv.fr> demande un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le site indique : « Authentification obligatoire »

Utilisateur :

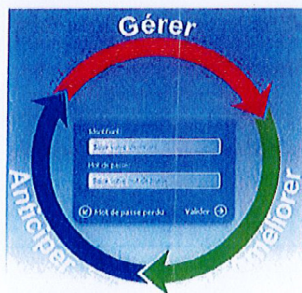
Mot de passe :

OK Annuler

Identification personnelle :

Le second niveau de filtrage, celui de l'identification personnelle n'est pas concerné. Toutefois, le service du Haut fonctionnaire de défense (SHFD) a rappelé que le mot de passe idéal ne doit pas être facilement imaginable.

Il vous appartient de le mettre en conformité avec les instructions gouvernementales que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante : http://www.securite-informatique.gouv.fr/autoformations/motdepasse/co/Mots_de_Passe_CH01_SCH02_U03.html





Création d'un événement SYNERGI suite à acte malveillant

Consignes
Opérationnelles

ADM.4

La présente consigne opérationnelle a pour objet de définir la procédure de création d'un événement SYNERGI suite à des actes malveillants commis envers les sapeurs-pompiers.

1 - Références

Message de commandement D 4349 - Agressions visant les sapeurs-pompiers

Directive opérationnelle DO/ADM.4 - dépôt de plainte

2 – Création de l'événement

Ouvrir un événement SYNERGI, dans le courant, puis :

Champ	Éléments à renseigner
Titre	votre titre
Domaine	Vie courante
Catégorie	Institutions publiques ou autorités
Type	Événement concernant un personnel d'un service public de secours ou de sécurité
Sous-type	En service ou hors service
Choix du dossier	Aucun dossier

Ouvrir une main courante dynamique et renseigner les éléments suivants :

Éléments à renseigner	Commentaires
Date et heure des faits	
Commune	Où se sont déroulés les faits
Nature des faits	description détaillée de l'événement en lien avec des atteintes aux personnes ou aux biens
Dépôt de plainte de la victime	Oui ou non
Dépôt de plainte du service	Oui ou non
Suites judiciaires	Si elles sont connues (ex : interpellation)
Observations	Commentaires utiles à l'interprétation de l'événement ou relatant les mesures prises

Un compte rendu TPH au COZ est indispensable.



Défaillance du portail ORSEC

Pannes
majeures

CDT.1

La présente procédure s'applique en cas d'indisponibilité du portail ORSEC (SYNERGI) dont la cause est extérieure au SDIS (le CTA-CODIS bénéficie toujours d'une connexion internet) selon les principes définis par la note de la DGSCGC du 29 octobre 2015.

1 – Rappel du principe de remontée d'information

Lors de la survenue d'un événement dont la gravité ou les circonstances le nécessite (DO/CDT.4), le CODIS informe immédiatement la Préfecture.

Si l'événement entre dans les critères d'information du COZ, le CTA-CODIS l'en informe immédiatement par compte-rendu téléphonique.

L'information du COGIC est du ressort du COZ.

2 – Procédure en cas de défaillance du portail ORSEC

Le CTA-CODIS informe immédiatement le COZ de la survenue de l'événement par un compte-rendu téléphonique (02.99.67.74.67).

Dans les meilleurs délais, le CTA-CODIS transmet au COZ par messagerie électronique (coz-ouest@interieur.gouv.fr) les informations relatives à l'intervention en utilisant les messages préformatés enregistrés sur le réseau (Chefs_salle _documents \ 40-Défaillance SYNERGI).

Les messages à transmettre seront de type :

- **alerte initiale** : adresse précise / nature de l'intervention / heure de début d'intervention / moyens engagés / bilan humain ou matériel initial
- **évolution de l'événement / bilan** : rappel de l'événement / département – commune – nature sinistre / bilan des moyens engagés / bilan humain ou matériel consolidé

En cas d'événement nécessitant la mise en œuvre de dispositions ORSEC, des points de situation rédigés pourront être transmis périodiquement par messagerie électronique.

Lors de la transmission du bilan définitif de l'intervention, le message " fin d'intervention pour les sapeurs-pompiers " sera ajouté au corps de texte du mail.

3 - Remise en service du portail ORSEC

Les événements ayant fait l'objet d'une remontée d'information en mode dégradé seront régularisés par le CTA-CODIS sous le contrôle du COZ.

¹ : remplacer par la nature d'intervention (ex : accident VL / train de passagers)

² : remplacer par le nom de la commune (ex : commune de Caen)



ÉVÉNEMENT MODE DEGRA

Alerte Initiale



NB : Fichier à transmettre par mail au COZ

Numéro de la fiche : La fiche n°1 correspond à l'alerte initiale	
Date et heure du message :	
Département :	Calvados
Commune :	
Adresse précise :	
Nature de l'intervention :	
Heure de début d'intervention :	
Moyens engagés :X/Y/Z	
Bilan humain et matériel :	
Observations :	

ÉVÉNEMENT MODE DEGRA

Bilan

NB : Fichier à transmettre par mail au COZ

Numéro de la fiche : La fiche n°1 correspond à l'alerte initiale	
Date et heure du message :	
Département :	Calvados
Commune :	
Adresse précise :	
Nature de l'intervention :	
Heure de début d'intervention :	
Moyens engagés :X/Y/Z	
Bilan humain et matériel :	
Observations :	



ÉVÉNEMENT MODE DEGRA

Évolution



NB : Fichier à transmettre par mail au COZ

Numéro de la fiche : La fiche n°1 correspond à l'alerte initiale	
Date et heure du message :	
Département :	Calvados
Commune :	
Adresse précise :	
Nature de l'intervention :	
Heure de début d'intervention :	
Moyens engagés :X/Y/Z	
Bilan humain et matériel :	
Observations :	



Procédure à suivre en cas de coupure d'accès au Portail Orsec

Schéma de remontée de l'information :

Moyens de communication employés :

Téléphone pour compte rendu immédiat et messagerie électronique.

- les CODIS et les préfetures feront leur compte rendu aux COZ ;
- et les COZ au COGIC (01.45.64.46.46, cogic-centretrans@interieur.gouv.fr).

Éléments à communiquer :

Une intervention fait l'objet d'une remontée d'information selon quatre critères laissés à l'appréciation du service détenteur de l'information :

- _ La gravité
- _ La sensibilité
- _ La particularité
- _ L'ambiance socio-économique

Les informations sont communiquées en deux temps :

1. Alerte initiale :

- _ Adresse précise
- _ Nature de l'intervention
- _ Heure de début d'intervention
- _ Moyens engagés
- _ Bilan humain ou matériel initial

2. Bilan / évolution de l'événement :

- _ Rappel de l'événement par : département – commune – nature sinistre
- _ Bilan des moyens engagés
- _ Bilan humain ou matériel consolidé

En cas d'événement nécessitant la mise en œuvre de dispositions ORSEC, des points de situation rédigés pourront être transmis périodiquement.

Lors de la remise en service du portail Orsec, les événements ayant fait l'objet d'une remontée d'information en mode dégradé sont régularisés par le service émetteur, sous le contrôle du COZ compétent.